

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 993

présenté par

Mme Pasquini, Mme Sas et Mme Keloua Hachi

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 BIS, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.